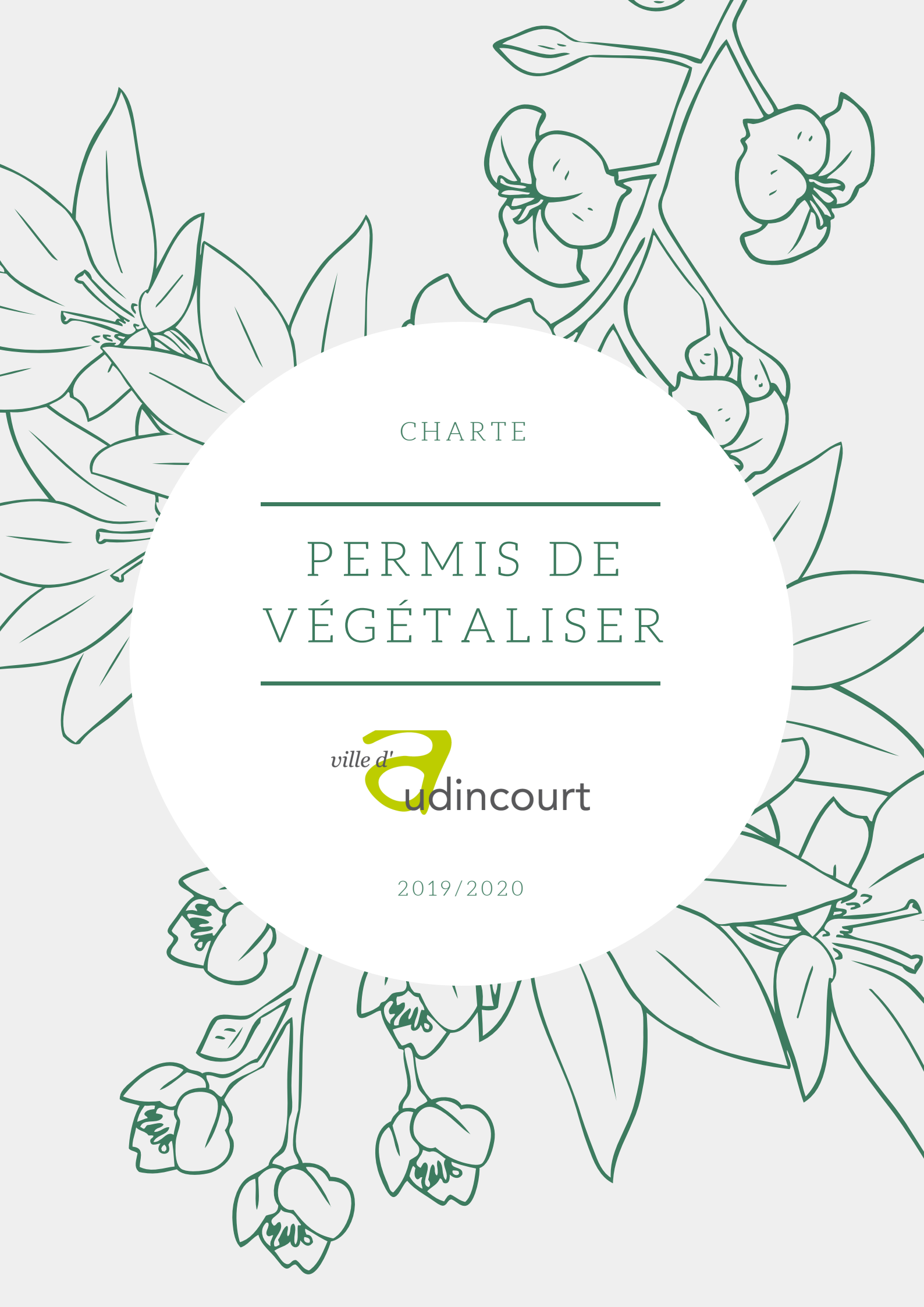




CHARTE

PERMIS DE
VÉGÉTALISER

ville d'udincourt

2019/2020



VÉGÉTALISER, C'EST PERMIS

C'est durant les conseils de quartier que l'idée du permis a émergé et les participants du centre et des Cantons ont été séduits immédiatement.

Végétaliser, c'est permettre à un habitant en accord avec la ville de végétaliser sa rue, c'est permettre à la nature de regagner du terrain face au minéral.

Chacun peut ainsi s'approprier l'espace public pour en faire un lieu vivant, pour contribuer à la diminution des îlots de chaleur. Ces actions contribueront à améliorer la qualité de l'air en ville par l'absorption des polluants. C'est offrir un refuge et de la nourriture à la faune : insectes, invertébrés, oiseaux... et constituer ainsi des oasis de biodiversité. Enfin, le permis de végétaliser comme toutes les actions autour de l'environnement ont aussi pour but de créer du lien social.

C'est à la portée de tous, n'hésitez pas à participer !





LE PERMIS DE VÉGÉTALISER, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le calendrier, les conseils pour les plantations, les plantes correspondant à notre climat, à notre région, favorisant la biodiversité, les plantes mellifères...Les experts de nos services seront là pour répondre à toutes vos questions.

- Vous avez, devant chez vous, un espace vert, le pied d'un arbre, un joli trottoir qui ne demande qu'à être fleuri ? Votre demande fera l'objet d'une étude de faisabilité par les services de la Ville afin d'analyser les conditions techniques de mise en œuvre des projets. Une attention particulière sera portée à leur implantation au regard des règles d'occupation du domaine public (en particulier sécurité et circulation des personnes à mobilité réduite).
- Une fois les demandes validées, les services de la Ville prendront contact avec les participants pour finaliser les projets de permis de végétaliser. Une proposition sera faite : bac de plantation (en bois avec du terreau, si c'est un besoin pour votre projet) ou autres possibilités de plantations : micro-fleurissement le long d'un mur, au pied d'un arbre, dans un espace vert inoccupé.





CE À QUOI JE M'ENGAGE...

En signant cette charte, je m'engage à assurer l'entretien des végétaux mis en place, à limiter leur emprise et à garantir la propreté du trottoir.

Je m'assure de la préservation des ouvrages, du mobilier urbain et des arbres à proximité. J'accepte l'accès au lieu au service communication de la ville afin de valoriser l'initiative et de promouvoir la démarche.

Je m'engage à n'utiliser aucun produit phytosanitaire et aucun engrais minéraux : Audincourt est déjà "zéro phyto" depuis 2009, nous luttons contre les glyphosates, nous recourons au paillage pour les espaces verts...La ville fait le maximum pour que notre environnement soit sain. Par votre contribution, nous renforcerons la biodiversité.

Je m'engage à désherber les sols manuellement et recourir à des méthodes de jardinage écologiques. Seule la fumure organique est autorisée (compost ménager ou terreau par exemple).

La ville peut mettre un terme à ce permis à tout moment pour une raison d'intérêt général ou dans un cas de force majeure. Elle peut le faire avec un préavis de trois mois, si les conditions de la charte ne sont pas respectées. Je peux moi aussi y mettre un terme, après en avoir informé la ville. Celle-ci lui donnera les instructions de remise en état du domaine public s'il y a lieu.

En acceptant cette charte, je m'engage à en respecter le contenu et la philosophie.

Audincourt, le.....

Signature :